Les mineurs du Borinage ont décidé d'organiser la surveillance des mines. Ils ont choisi des ouvriers travaillant dans les divers charbonnages de la contrée et dans les différentes parties des charbonnage.s

Ces hommes auront pour mission de surveiller les travaux, d'observer les mesures pour assurer la sécurité du charbonnier et de faire, en cas d'accident, une enquête pour déterminer les responsabilités.

Le prince Victor. — Mardi dernier, le roi des Belges est allé rendre au prince Victor Napoléon la visite que celui-ci lui avait faite la veille.

ÉTAT-CIVIL. — Roubaix. — Déclarations de naissances du 15 juillet. — César Deneef, rue de la Limite. — Bernard Murth, rue Barbieux, maison Grimonprez, 15. — Ernestine Couteau, rue Perrot, 18. — Edouard Pottier, rue Philippe-le-Bon, 15. — Flore Watteuw, rue de la Barbe-d'Or, dans l'impasse, 34. — Clémence Biacq, rue d'Alma, 190. — Emile Delgrange, rue de Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — Jules Lambert, Hôtel-Dieu. — Marie Hautecœur, rue Beaurewaert, cour Verkindre. — Valentine Lesguillon, rue du Vieil-Abreuvoir. — **Mariage du 15 juillet.** — Louis Decrenne, 34 ans, gazier, et Léocadie Réal, 35 ans, femme de chambre, rue Neuve, 53. — **Déclarations de décès du 15 juillet.** — Hortense Delescluse, 47 ans, chemin des Couteaux, maison Delesalle. — Gabriel Desnoulet, 6 mois, rue de l'Hommelet. — Zélia Lefebvre, 14 ans, rue du Fort, cour St-Henri, 4. — Edmond Desvenin, 8 mois, rue de Choiseul, 32. — Léon Beuque, 41 ans, cabaretier, rue de la Redoute prolongée. — Marguerite Ghekière, 1 mois, Hôtel-Dieu. — Lucien Cornille, 1 mois, rue de la Perche, 65. — Wibaux, présenté sans vie, Grande-Rue, 98.

Tourcoing. — Déclarations de naissances du 14 juillet. — Jean Vanoverschelde, rue de la Gendarmerie. — Georges Dewinter, rue Claire Lemettre. — Jules Cardon, rue de la Tossée. — Albert Liétaer, rue du Risquons-Tout. — **Du 15.** — Augustin Mouton, rue Delhaye. — Pauline Tanchou, rue de la Cloche. — Clara Lefebvre, rue de Gand. — Marguerite Paquet, au Brun-Pain. — **Décès du 14.** — J.-B. Lemaire, 84 ans, rentier, rue du Prince. — Emile Deleu, 2 mois 22 jours, Blanc-Seau. — Georges Blomme, 3 ans 1 mois, rue de la Potente. — Théophile Piéters, 6 mois 12 jours, rue de la Latte. — **Du 15.** — Madeleine Vanlerberge, 9 mois 14 jours, rue Fin-de-la Guerre. — Marie Desreumaux, 4 mois, pont de Neuville. — Auguste Leman, 1 an 11 jours, Bourgogne.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille BEUQUE-LEPLAT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Léon BEUQUE, veuf de Dame Elise LEPLAT, décédé subitement à Roubaix, le 15 juillet 1886, dans sa 42e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 17 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Redoute 105.

Les amis et connaissance de la famille VASSEUR-HERBAUT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Ernest-Alexandre VASSEUR, décédé à Roubaix, le 15 juillet 1886, à l'âge de 1 an et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange solennels, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Liberté, 1, près du *Cheval blanc*.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Lannoy, le lundi 19 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Célina BURY, décédée à Lannoy, le 15 juillet 1885, à l'âge de 64 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'Association des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires fera célébrer une Messe de Requiem, dans la chapelle de l'établissement, le samedi 17 juillet, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile-Gustave-Alexandre VINCRE, membre de l'Association, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1886, dans sa 21e année administré des Sacrements. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des obits seront célébrés en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre PARENT, décédé à Roubaix, le 18 juin 1886, à l'âge de 70 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, le vendredi 16 juillet, à 7 heures, obit de la Confrérie Notre-Dame des Sept-Douleurs; le mercredi 21, à 7 heures, obit de la Confrérie du Saint-Sacrement. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Terrible drame de famille. — *Une mère qui tue ses enfants à coups de hache.* — A Lieberose, petite localité située aux portes de Berlin, vivait dans une certaine aisance la famille du fermier Schütke; elle était composée des époux, de trois fils de 20, 11 et 8 ans et d'une petite fille de 5 ans.

Depuis quelques semaines, la femme Schütke avait été sujette à des accès de folie et son mari était en pourparlers avec la direction d'un établissement de santé pour lui confier la malade.

Lundi matin, vers 3 heures, Schütke s'était rendu à son travail dans les champs.

Peu de temps après, sa femme se leva et réveilla les deux plus jeunes enfants pour leur annoncer qu'elle allait les délivrer des maux du monde; elle ajouta qu'elle avait crucifié le Christ et qu'elle devait expier ce crime par un grand sacrifice. Puis elle alla chercher une hache, que son mari avait aiguisée pour abattre un arbre. D'un seul coup elle fendit la tête de l'aîné qui dormait profondément; puis elle porta plusieurs coups furieux à son second fils, qui était couché dans le même lit.

A cette vue, le petit garçon de 8 ans se sauva de la chambre et appela au secours. La malheureuse tourna ensuite sa fureur contre la petite fille, qu'elle avait toujours particulièrement aimée, et quand les voisins, appelés par les cris de détresse du petit garçon, accoururent, la folle charcutait à coups de hache les cadavres ensanglantés de ses trois enfants. Voyant entrer les voisins elle les menaça de la hache; mais un homme lui jeta une couverture de lit sur la tête et parvint ainsi à lui arracher l'instrument meurtrier.

Quand on eut maîtrisé la malheureuse, on l'enferma dans une chambre jusqu'à l'arrivée des autorités. Elle était entièrement apathique et n'avait plus aucun souvenir de ce qu'elle avait fait, et lorsqu'on lui dit que ses enfants étaient morts, elle semblait ne pas comprendre. Le parquet a ordonné son transfert à la maison provinciale d'aliénés.

Rixes en Alsace-Lorraine. — Une rixe violente a eu lieu lundi à la Robertsau, près Strasbourg, entre des soldats de la garnison et des jeunes gens du pays.

Nous trouvons dans le *Journal d'Alsace Lorraine* les renseignements suivants sur cette déplorable affaire.

» Vers quatre heures, un soldat du 10e régiment d'artillerie, qui se trouvait dans la salle de danse, a provoqué une première rixe, en cherchant à faire tomber des couples qui dansaient. Le propriétaire du bal, M. B..., a immédiatement fait cesser les danses, et ce n'est qu'après avoir averti le commissaire de police qu'il a permis, après une heure et demie d'interruption, de rouvrir le bal.

« Mais bientôt la querelle entre les danseurs et les soldats a recommencé; ceux-ci ont barricadé la porte de la salle du bal et se sont ensuite précipités sur les danseurs qui ne pouvant faire face au nombre des agresseurs, ont cherché le salut dans la fuite en sautant par les fenêtres dans le jardin et dans la rue, où une centaine de soldats du 10e d'artillerie et du 105e régiment d'infanterie, qui avaient été recrutés par leurs camarades, se précipitaient sur les fuyards, et les maltraitaient brutalement.

« Les nombreux consommateurs attablés dans le jardin se sont sauvés en sautant par dessus les haies dans les propriétés avoisinantes. Pendant ce temps la soldatesque brisait bancs et tables, cassait les vitres, les lampes, les glaces et frappait sur tous ceux qu'elle pouvait atteindre. C'était une scène de sauvagerie incroyable, qui a duré pendant près d'une heure et à laquelle a seulement mis fin l'arrivée de patrouilles venues de la ville.

« Comme nous l'avons dit hier, une vingtaine de blessés ont été soignés par M. le docteur Wœhrlin; six d'entre eux ont été conduits à l'hôpital de Strasbourg; deux seulement y sont restés, les quatre autres viennent s'y faire panser chaque jour. Le bruit d'après lequel plusieurs blessés auraient succombé est dénué de fondement.

« Ajoutons qu'à huit heures, lorsque tout semblait terminé, une troupe de soldats a de nouveau fait irruption dans la salle de bal et a brisé les glaces et tout ce qui avait échappé au premier sac.

« Hier lundi, à neuf heures du soir, une troupe d'environ trente soldats du 10e régiment d'artillerie est venue dans l'établissement du sieur Bangratz et s'y est livrée à des démonstrations tapageuses; on a été obligé de requérir une patrouille pour faire partir les soldats.

« Nous espérons, dit en terminant le *Journal d'Alsace*, que l'autorité militaire non seulement punira les auteurs de ces désordres, mais prendra les mesures les plus sévères pour en empêcher le renouvellement aux foires qui vont avoir lieu dans les différentes localités de la banlieue.»

Une baleine extraordinaire. — On nous mande de Saint-Trojan (Charente-Inférieure), que sur la plage est venu s'échouer une jeune baleine, âgée d'environ cinq ou six mois, mesurant 5 mètres 54 de long.

M. le docteur Beauregard, professeur agrégé à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, prévenu immédiatement, s'est rendu à Saint-Trojan.

Il a fait disséquer l'animal et en a déterminé la famille en s'assurant qu'il était pourvu de 48 vertèbres.

Chose très remarquable et qui fait du sujet un animal aussi remarquable qu'intéressant, les aileron,au lieu d'être noirs avec chevron blanc.sont: l'un complètemeat noir et l'autre tacheté de blanc, ce qui a permis à M. Beauregard de supposer que l'animal était un métis,le fruit de deux espèces de baleines. Les fanons avaient également cette particularité qu'ils étaient tous complètement blancs.

M. le professeur Beauregard a fait expédier au Jardin des Plantes, à Paris, les ailerons, les fanons et la mâchoire inférieure de ce curieux animal.

TRIBUNAUX

L'anarchiste Gallo

L'anarchiste Gallo, l'auteur de la criminelle tentative de la Bourse, a comparu de nouveau jeudi devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller Dupont.

Des le début de son interrogatoire, l'accusé, qui affecte visiblement le plus grand calme, prend des conclusions verbales tendant à ce que la cour ordonne l'adjonction au défenseur, Me Louis Martin, d'un anarchiste qualifié pour exposer les théories « politiques et sociales » des anarchistes, le compagnon Louik.

La cour rejette ces conclusions.

Gallo ne fait entendre aucune protestation, et son attitude est aussi froide aujourd'hui qu'elle était la dernière fois désordonnée. Il va sans dire qu'il appelle toujours le président : « citoyen président, » et les jurés : « citoyens jurés, » sans que président ni jurés sourcillent le moins du monde.

M. le président. — Vous savez quels sont les faits qui vous sont reprochés. Dites à MM. les jurés comment vous avez procédé.

Galo. — Je suis allé à la Bourse muni d'un flacon contenant de l'acide prussique préparé par moi d'une manière assez imparfaite. Je le savais. Aussi ai-je pris, en outre, un revolver chargé... J'ai voulu, conséquent avec mes doctrines, faire un acte de propagande par le fait. J'ai voulu me battre contre la société par pur sentiment du devoir et sans espoir d'ailleurs, d'obtenir la victoire. J'ai lancé ma bouteille d'acide prussique sur la corbeille. Immédiatement après, j'ai tiré trois coups de revolver.

On a prétendu que je m'étais trompé, que j'avais tiré sur des coulissiers les prenant pour des agents de change. La vérité, c'est que je ne fais aucune différence avec les agents de change.

Le président lui rappelle sa condamnation à cinq ans de réclusion pour fausse monnaie.

Galo en prend texte pour prophétiser.

« Oui ! s'écrie-t-il, et un des signes certains, citoyen président, de la proximité de la révolution sociale, c'est que les murs des prisons commencent à craquer. Il n'est pas besoin d'être libre pour faire de la propagande révolutionnaire. Les révoltes des prisonniers en sont la preuve. La révolution s'approche. Je suis fier d'y avoir contribué pour ma part. Dans ma réplique à l'avocat général, je démontrerai aux citoyens jurés que je suis aussi révolutionnaire au point de vue religieux qu'au point de vue social. Ma tentative apparente de conversion peut s'expliquer.»

M. le président. — Asseyez-vous.

Le docteur Mottet a déclaré que Galo était parfaitement responsable.

Galo se lève à ce moment et demande l'expulsion d'un avocat qui sourit en le regardant. «C'est un scandale! s'écrie-t-il.

M. le président. — Je vous prie de vous modérer. Vous n'avez pas ici la police d'audience.

Galo. — J'ai le droit de faire l'observation que je fais, et je la renouvellerai si l'occasion s'en présente.

Après l'audition des témoins, l'audience est suspendue.

Condamnation

Paris, 15 juillet. — Galo est condamné à vingt ans de travaux forcés.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Bazaine se pourvoit en appel

Plusieurs journaux ont assuré que l'ex-maréchal Bazaine condamné par le conseil de guerre de Trianon, que présidait le général de division Henri d'Orléans, duc d'Aumale, aurait l'intention de se pourvoir contre le jugement qui l'a frappé.

Il invoquerait l'irrégularité de la composition d'un conseil dont le président, n'ayant pas droit au grade de général de division, ne remplissait pas les conditions légales.

L'ex-maréchal Bazaine s'appuierait, pour soutenir sa prétention, sur les paroles prononcées à la tribune de la Chambre par le général Boulanger, ministre de la guerre, et sur la mesure par laquelle le gouvernement de la République a rayé des contrôles de l'armée M. le duc d'Aumale.

Il ne serait pas étonnant que M. Bazaine obtint gain de cause et fut réintégré dans son grade. Ceux qui chassent de l'armée le duc d'Aumale compléteraient fort bien leur œuvre en y faisant rentrer M. Bazaine.

Le prince Roland-Bonaparte

Le *Figaro* dit que le ministre de la guerre vient d'informer le prince Roland-Bonaparte que, par application de la loi du 22 juin 1886, il est rayé des cadres de l'armée.

L'Académie française et Mgr le duc d'Aumale

Paris, 15 juillet. — On communique aux journaux l'extrait suivant du procès-verbal de la séance de l'Académie française du 15 juillet.

« Directeur : M. Victor Duruy. Chancelier : M. Sully-Prudhomme.

» Au début de la séance, M. le directeur prend la parole :

« Messieurs,

» Je crois être l'interprète des sentiments de l'Académie en exprimant ses regrets pour l'absence forcée d'un de ses membres les plus éminents.

» L'Académie, par un vote unanime, charge son directeur de transmettre à Mgr le duc d'Aumale l'expression des regrets de la Compagnie. »

Le général Boulanger

Par décret inséré à l'officiel de ce jour, M. le général de division Boulanger (Georges-Ernest-Jean-Marie), ministre de la guerre, est élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur. Commandeur du 24 juin 1871.

Washington, 16 juillet. — Le président Cleveland vient de faire publier un ordre de cabinet par lequel il invite les fonctionnaires des différents ministères à ne pas se prévaloir de leur situation officielle pour influencer les mouvements politiques dans les localités de leur ressort.

Le président fait remarquer que le seul fait qu'ils remplissent un emploi de l'Etat, leur interdit toute action de ce genre.

Arrestations d'anarchistes à Paris

Paris, 16 juillet. — Hier soir, la police a arrêté, place de la République, trois anarchistes, les nommés Jahn, Moucherot, Guillé et la femme Guillé qui promenaient des drapeaux noirs. La femme Guillé était armé d'un poignard.

Terrible catastrophe. — Seize tués

St-Pétersbourg, 16 juillet. — Cette après-midi, comme un négocient en fers faisait décharger de sa voiture un lot de vieux matériel d'artillerie qu'il venait d'acheter, une bombe dont on devait croire la charge retirée, a éclaté. Seize personnes au nombre desquelles quatre enfants ont été tuées Il y a en outre des blessés.

Encore une explosion Deux morts et vingt-et-un blessés

Madrid, 16 juillet. — Les dépêches officielles reçues des autorités de Carthagène annoncent qu'une explosion eu lieu dans le fort d'Atalaya à la suite d'un choc occasionné par le changement de place de projectiles à percussion.

Il y a eu deux morts et vingt et un blessés. L'officier du fort a eu le ventre, la poitrine et les jambes emportés.

Un soldat a eu le crâne et la cervelle broyés. Un autre a eu les jambes enlevées.

On craint que parmi les blessés beaucoup ne succombent.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le duel Boulanger-de-Lareinty

Paris, 16 juillet. — Ce matin, à 8 heures, M. de Lareinty a eu une nouvelle entrevue avec ses témoins qui lui ont dit que M. Boulanger, tout en reconnaissant que le mot qu'il a prononcé n'était pas parlementaire et ne s'adressait pas à la personne du duc d'Aumale, mais à sa lettre, ne voulait pas le retirer.

M. de Lareinty a déclaré alors qu'un duel aurait lieu demain au pistolet.

Une réunion des quatre témoins aura lieu pour régler les conditions du combat.

Paris, 16 juillet. — Le duel de Lareinty-Boulanger aura lieu ce soir à 5 h.

M. de Lareinty assistait aux obsèques de Mgr Guibert.

Entrevue de deux empereurs

Londres, 16 juillet. — On mande au *Standard*, de Vienne, qu'une entrevue des deux empereurs d'Allemagne, et de MM. de Bismarck et de Kalnoky aura lieu à Gastein dans la première quinzaine d'août.

Mgr le duc de Nemours à Bushey

Paris, 16 juillet. — M. le duc de Nemours est arrivé mercredi dans sa propriété de Bushey. On croit qu'il y fixera sa résidence.

OBSÈQUES DU CARDINAL GUIBERT

Paris, 15 juillet. — Ce matin ont eu lieu les obsèques du cardinal Guibert.

A huit heures et demie, MM. les vicaires généraux et MM. les chanoines titulaires de l'Eglise de Paris se sont rendus à l'archevêché et ont procédé, à huit heures trois quarts à la levée du corps.

Cette cérémonie terminée et le corps ayant été déposé sur le char funèbre, le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

Les voitures du chapitre métropolitain ; les clercs, en habit de ville, portant sur des coussins les insignes ecclésiastiques du prélat ; Le char funèbre traîné par six chevaux ; les archevêques et évêques de France ; les corps constitués.

Le représentant du corps diplomatiques, etc.

MM. les chanoines prébendés et les chanoines honoraires de l'église de Paris, les curés, aumôniers, vicaires, supérieurs et directeurs de séminaires se sont rendus à la cathédrale et précédés par la croix du Chapitre sont allés recevoir le corps de son Eminence, conjointement avec le Chapitre même.

Le corps a été placé sur le catafalque, la messe a commencé immédiatement. Elle a été dite par S. Em. le cartinal Desprez, archevêque de Toulouse.

Mgr Richard a pris place dans l'hémicycle, entre le chœur et le catafalque, la famille de Mgr Guibert et la famille épiscopale.

Paris, 16 juillet. — Les obsèques de Mgr Guibert ont été très simples. Après le corbillard sur lequel était placé les insignes du cardinal venaient les délégations des Petites-Sœurs des pauvres, des enfants de Saint-Nicolas. Il n'y avait pas de troupes. Le cortège est arrivé à Notre-Dame à 10 h. 30. Après l'obit les absoutes ont été données à midi.

L'assistance était très recueillie. Il n'y a eu aucun incident.

Parmi les assistants nous avons remarqué M. le ministre des cultes, M. le capitaine Moynier, représentant M. Grévy, M. le Maréchal de Mac-Mahon et de nombreux sénateurs et députés de la Droite.

Le nombre des évêques et archevêques présents aux funérailles, était de plus de cinquante. Parmi eux citons : LL. EE. les cardinaux-archevêques de Toulouse, de Reims, de Rennes, LL. GG. les archevêques de Rouen, de Tours; les évêques de Nantes, de Viviers, de Marseille, de Vannes, d'Evreux, de Bayeux, d'Orléans, d'Amiens, de Rodez, d'Angoulême, de Versailles, de Nancy, de Meaux, de Besançon, d'Angers, d'Anthédon, etc.

Le gouvernement en refusant les honneurs militaires aux funérailles de S. Em. le cardinal Guibert, a eu recours à une loi de 1883 qui ne vise que les obsèques des archevêques et évêques. Il a été mal inspiré, en oubliant que le cardinal Guibert était un prince de l'Eglise.

Mgr Richard, après les obsèques de son prédécesseur, a donné aujourd'hui un grand déjeuner au séminaire de Saint-Sulpice, où étaient invités le représentant du Saint-Père et tous les cardinaux, archevêques et évêques présents à Paris.

Caisse d'Epargne Postale

La Caisse d'épargne postale est placée par la loi sur la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à *un franc* (1 fr.) Le compte de chaque personne ne peut dépasser *deux mille francs* (2,000 fr.) versés en *une* ou *plusieurs fois*.

LIVRET NATIONAL DÉLIVRÉ GRATUITEMENT. — Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les 6,000 bureaux de poste ouverts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

INTÉRÊT. — Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de trois francs pour cent (3 fr. p. 100). Cet intérêt part du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêt.

ACHAT GRATUIT DE RENTES. — Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter dix francs (10 fr.) de rentes ou davantage, peut faire opérer cet achat sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les Caisses d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris.

MINEURS. — Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal.

VERSEMENTS. — A chaque versement, il est remis au déposant une quittance extraite d'un livre à souche en échange de laquelle le livret lui est rendu dans le délai maximum de trois jours francs, soit au bureau de poste, soit à domicile, s'il en a exprimé le désir.

REMBOURSEMENTS. — Les titulaires de livrets qui veulent se faire rembourser tout ou partie de leur compte adressent directement leur demande au ministre des postes et des télégraphes, à Paris. Par le retour du courrier, ils reçoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance.

NOTA. — Les demandes de livret, de remboursement, de transfert et d'achat de rente se font au moyen de formules imprimées qui sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux de poste.

Les agents des postes sont tenus de donner au public tous les renseignements complémentaires sur le service de la Caisse d'épargne postale qui pourraient leur être demandés.

BIBLIOGRAPHIE

Revue des Deux-Mondes. — Livraison du 15 juillet 1886. — I. Le stage d'Adhémar, troisième partie, par M. Henri Rabusson. — II. Le Parlement irlandais, étude rétrospective, par M. Augustin Filon. — III. Une civilisation retrouvée. — Les Hétéens, leur écriture et leur art, par M. George Perrot, de l'Institut de France. — IV. — La question des torpilleurs. II. Torpilleurs et bâtiments de guerre et de commerce, par M. le contre-amiral Du Pain de Saint-André. — V. Une conspiration républicaine sous Louis XIV. Le complot du chevalier de Rohan et de Latréaumont. I. Origine et organisation du complot, par M. Alfred Maury, de l'Institut de France. — VI. Une ambassade au Maroc. III. Entrée à Fès. Avant l'audience du Sultan, par M. Gabriel Charmes. — VII Les Araignées, par M. Emile Blanchard, de l'Académie des sciences. — VII. Revue dramatique. Comédie-Française, *Les Fâcheux, Psyché, La sortie de Saint-Cyr*. Odéon. *L'Illusion comique*, par M. Louis Ganderax. — IX. Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. — X. Le mouvement financier de la quinzaine. — XI. Bulletin bibliographique.

La *Table* de la *Revue*, de 1874 à 1886, est mise en vente au prix de 2 fr. pour Paris, 2 fr. 25 pour la province, 2 fr. 50 pour l'étranger, port compris.

La table, de 1831 à 1874, est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 711e livraison (17 juillet 1886). Texte : Rouzétou, par S. Blandy. — Le charpentier de West-Capelle, par Mme Gustave Demoulin. — Une plante électrique, par A. Bertalisse. — La tante Derbier, par Mme Chéron de la Bruyère. — Comment grandissent les enfants. — La photographie en voyage, par Louis Rousselet. Dessins de : Ed. Zier, Adolphe Dillens, Myrbach, Jahandier.

Bureaux à la librairie Hachette et Ce, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

CONCOURS COLOMBOPHILES

L'« *Union fédérale colombophile* » rappelle son concours par zone sur CREIL, le dimanche 18 juillet 1886, 100 fr. prix d'honneur, organisé par la société « *Le Petit pigeon bleu* » établie chez M. Amand Bayart, à l'angle des rues Chapelle-Carrette et Richard Lenoir. L'inscription des pigeons, la veille de 3 à 6 h. 1/2 du soir : mise 1 fr. 50 par pigeon.

La société l'« *Etoile du Nord* » établie chez M. Emile Maton, rue Blanchemaille, 47, à l'honneur d'informer les amateurs Colombophiles quelle donnera un grand concours sur CHANTILLY par zône le 9 aout 1886.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Mr BERNARD, Dentiste

Médaille d'or

a l'honneur de prévenir sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, son cabinet est transféré **77, rue Nationale Lille**, (maison du Vieux-Chêne). 12967

COUTEAUX

Grands Rayons de Coutellerie

Couteaux de table et de dessert, de tous genres et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde, voire, nacre, etc.

CISEAUX

Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.

RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.

MAISON

BONNAVE-PECQUEUR

Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX

COUTEAUX DE POCHE à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.

Couperets pour échantillons

Réparations et repassage tous les jours.

LA MODE UNIVERSELLE

Créée spécialement pour les personnes qui présèrent à une partie littéraire un nombre plus grand de gravures de chapeaux, de toilettes et d'ouvrages de dames. 24 numéros par an, paraissant le 1er et le 16 de chaque mois, avec 12 suppléments de patrons et broderies.

1re édition, sans gravures coloriées, **8** fr. par an.
2e — avec 36 grav. coloriées, **18** fr. —

UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT A TOUTE PERSONNE QUI EN FAIT LA DEMANDE A L'ADMINISTRATION, **25, rue de Lille, Paris.**

PRIX D'ABONNEMENT

Edition simple : Un an, 14 fr.; six mois, 7 fr. 50 trois mois, 4 fr.

Edition 1 : Un an 26 fr.; six mois, 15 fr.; trois mois, 8 fr.

Le *Moniteur de la Mode* parait tous les samedis chez Abel GOUBAUD, éditeur, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Mercerie, Lingerie, Chapellerie et divers

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE EDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE, ETC.

Mercerie en gros. *A la Navette d'or*, rue du Vieil-Abreuvoir, 7, Roubaix. **Fournier-Chleus.** Articles recommandés : Brosserie, cravates, foulards, corsets, rubans de soie, cotons et laines à tricoter. Bijouterie deuil et doublé. Dépôt de gilets de chasse du Santerre. 513

Facques-Leduc, 6, rue du Curé, Roubaix. — Mercerie-ganterie, articles de Paris, parfumerie fine, bonneterie, laine et coton, spécialité de jersey. 514

Aux Fabriques Parisiennes, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — Grande spécialité de trousseaux et layettes, lingerie et broderie en tous genres. Dépôt de broderies à la main de Nancy et des Vosges. Spécialité de linge brodé et cousu à la main. Prix exceptionnels. 515

Chemises en tous genres, gros et détail. Il y a toujours en magasin choix considérable de chemises unies et brodées, lavées à neuf. Rayon spécial de mérinos de Reims, en 1 m. de large, à partir de 1 fr. 10 et au-dessus. Mérinos pour deuil en 180. Faux cols et manchettes, pour hommes et pour dames. Gants de peau. **Verdel-Jouret,** Grande-Rue, 37. 516

Fabrique de chapeaux feutre et soie. **Pierre Segard,** 40, rue St-Pierre, angle de la rue de l'Ermitage, Roubaix. 517

Fabrique de Pompes en tous genres, en fonte, plomb et cuivre. Fabrique de tuyaux en plomb et étain. Spécialité de pompes à bière. **Auguste Savart,** 38, rue du Moulin-de-Roubaix et rue du Général Chanzy, Roubaix 518

Photographie Elkan, rue Pallart, 74, Roubaix. Portraits émaillés en tous genres. Spécialité de grands portraits au charbon. Photo-peinture, photo-miniature. Grands portraits peints à l'huile depuis 30 fr. 519

Lemay, changeur, 55, rue des Champs, Roubaix. Achat et vente au comptant des obligations aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers. Seule maison de change ne traitant pas les opérations de spéculation, de jeu, c'est-à-dire le terme et où les clients trouvent toutes les listes de Bruxelles, d'Anvers, etc., tirages parus à ce jour ou tirages nouveaux. Bureaux ouverts de 8 heures matin à 7 heures soir. Dimanches et fêtes exceptés. 520

Mulner-Leclercq, rue de Lannoy, 21, Roubaix. Machines à coudre et à tricoter de tous systèmes, poêles américains, vélocipèdes et coffres-forts, prix de fabrique. Réparations de tous systèmes de machines. WOF, machine domestique. 522

Papiers et sacs. **Montens-Deschauwer,** 127, rue Daubenton, Roubaix. Papier en tous genres. 521

Delgrange-Belmalme, *ébéniste*, rue Saint-Joseph, 72 bis, Roubaix (près l'église des Pères). — Fabrique et magasin de meubles en tous genres, ouvrage garanti. Réparations de meubles soignées. 523

François Delombaerde, *horticulteur à Mouveaux*. Arrangement et entretien de jardins et parcs, par abonnements ou à la journée. Taille d'arbres, fauchage et entretien des pelouses. Arbres et plantes de toutes espèces. Fleurs coupées, bouquets et couronnes en tous genres. Dépôt de terre de Bruyères et de Purcet de bonne provenance. Il suffit d'écrire pour être servi de suite. 527

Spécialité de deuil, chapeaux, bonnets, crêpe anglais. **Philippart,** rue de Lannoy, 27, Roubaix. 528

ZURICH, Compagnie d'assurances contre les accidents. Polices individuelles contre les accidents de toute nature et collectives avec garantie de la responsabilité des patrons. — La Compagnie Zurick a pris part au règlement de la catastrophe du 5 novembre 1883, et elle a indemnisé les victimes de l'explosion du 15 décembre 1884. Elle règle annuellement, à Roubaix, près de 300 sinistres. — Direction particulière : **M. L. Dutholt,** 17, rue Saint-Vincent-de-Paul. 531

COMMERCE

LAINES

ANVERS, 15 juillet.

Marché excité ; prix très fermes. Il a été traité 1,204 balles de laine de La Plata en suint, 132 balles Australie dito et 43 balles du Cap de Bonne-Espérance snow white.

LE HAVRE, 15 juillet.

Il a été traité 111 balles de laine de Buenos-Ayres, de fr. 165 à 170 les 100 kil.

MARSEILLE, 13 juillet.

On a vendu 33 balles de laine de Smyrne, à fr. 105.

PONT-AUDEMER, 13 juillet.

Notre foire aux laines était un peu moins pourvue que les années précédentes, à cause de la coïncidence de la foire de Bernay. Néanmoins, la vente a été assez active et s'est faite dans de bonnes conditions et avec hausse.

Il a été vendu 1.800 kil. de laine en suint 1.30 à 1.50, et 4.900 kil. de laine lavée de 2.50 à 2.80.

Foire de laine de Devizes. — 85.000 toisons ont été présentées. Acheteurs nombreux, venus de l'Ouest, du Nord et d'Irlande. Les prix se sont améliorés de 1d per lb. sur ceux de l'an dernier. Le cours est en moyenne de 10d à 11 3/4d, Bon nombre de lots se sont placés à 1s et 1s 0 1/4d. Le tout a changé de mains.

Vente de laine à Wallingford. — La vente annuelle de MM. Franklin et Gale a eu lieu aujourd'hui. Plus de 25.000 toisons ont été offertes ; acheteurs nombreux. Le tout a changé de mains aux prix suivants : Duvet 9d à 10 3/4d et mi-élevées : 9d à 9 3/4d. Temps couvert et humide.

Foire de laine d'Aylesbury. — Les 13.500 toisons présentées se sont toutes vendues aux prix suivants : Nouvelle-laine, 22s 6d et 24s par tod. Laine ancienne liv, st. 1 à 21s 6d. Laine des Galles, 16s 6d.

Principaux acheteurs, MM. Ellis, (Leicester), Halstead, (Bradford), Jett, (Bedford), Atkinson et Bray, (Londres), Smith (Vitney), et Ellis (Buckingham).

Foire de laine de Chichester. — Foire inanimée. La laine cotée à 13 1/2d n'a pas trouvé placement. Quelques lots seulement ont été vendus comme suit, 11d, 11 1/2d, et 11 3/4d.

Foire de laine de Mallborough. — Les prix d'aujourd'hui ont été plus doux, les plus hauts étant de 1s 0 1/4d per lb et la moyenne 11d. 70.000 toisons environ, ont été enlevées par les acheteurs venus du Nord de l'Angleterre et des centres manufacturiers.

Foire de laine de Dewsbury. — Ces ventes ont été offertes hier par MM. R. O. Clay et fils, devant un public nombreux ; des quantités considérables de laine ont changé de mains, à prix satisfaisants.

MELBOURNE, 31 mai.

Circulaire mensuelle de Goldsbrough. — Le marché reste calme. Pendant le cours du mois, 837 balles ont été vendues sur enchères aux prix suivants : « suint » inf. à ordin